

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2013 - Convocation du 21 février 2013

Compte rendu affiché le 8 mars 2013

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. VALETTE, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. BUFFARD ; Mlle COIN, Mlle FERNANDES, M. GUENNAT, Mme DEBORDE, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ARTETA CRISTIN, Mme ORIOL ; M. MANIKAS.

Absents représentés

M. AUROY par M. BUFFARD ; M. RACHAS par M. CHRETIN ; Mme GOYON par Mme GLATARD ; Mme DUMARD par Mme LEBAHAR ; Mme CORSET par M. MARTIN-RABAUD.

Excusé

M. MACHURAT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Les Amis de l'Orgue de Neuville-sur-Saône

L'association des "Amis de l'orgue de l'Église de Neuville-sur-Saône" est officiellement déclarée en Préfecture depuis le 20 décembre 2011. Cette association neuvilloise a pour objet d'étudier le devenir de l'orgue installé à l'église depuis 1845. Les orientations pourraient être soit une restauration soit un éventuel remplacement.

Le bâtiment et l'orgue sont de la propriété de la commune de Neuville-sur-Saône depuis le transfert des bâtiments à la collectivité dans le cadre de la Loi du 9 décembre 1905. Aussi, l'association sollicite aujourd'hui la commune pour pouvoir :

- Réaliser les études de faisabilité pour un projet de rénovation et un éventuel transfert de l'orgue sur la tribune,
- Autoriser l'association à être maître d'œuvre pour le compte de la commune dans le cadre d'une convention de partenariat,
- Récouter des fonds pour la rénovation et le transfert de l'instrument.

Ces autorisations permettraient d'avoir les éléments chiffrés pour la réalisation de cette opération sur ce projet d'intérêt patrimonial concernant un bâtiment classé pour le compte de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la demande déposée par l'association "Les amis de l'orgue de Neuville-sur-Saône" en date du 21 janvier 2013,
- **AUTORISE l'association à demander une étude du projet et à se porter maître d'œuvre,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-sur-Saône, le 28 février 2013
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 04/03/2013
 - Publication ou affichage le 04/03/2013
 - Fait à Neuville-sur-Saône, le 4 mars 2013
- Jean-Claude OLLIVIER, Maire.

